

**JURY D'APPEL**

**Compte-rendu de la réunion tenue à Paris en date du 15 février 2020 à 12h00**

**Objet :** **Appel de l'association Villeneuve PPC de la décision de la Commission sportive fédérale du 3 février 2020.**

**Présents :** Monsieur Patrick Lustremant, Président du jury d'appel  
Madame Françoise Lopicque, Messieurs Jean Montagut et Jacques Ray, membres du jury d'appel  
Monsieur Julien Aznar, membre du Comité directeur de l'association Villeneuve PPC

**Absents excusés :** Messieurs Jacques Barraud, Bernard Frébet et Guy Letrot, membres du jury d'appel

Rappel des faits :

L'association Pontoise-Cergy AS demande le 8 janvier de modifier la date de la rencontre (16 février 2020) de la 11<sup>ème</sup> journée du championnat de pro A messieurs Pontoise-Cergy AS – Villeneuve PPC en raison de la sélection d'Emmanuel Lebesson et Tristan Flore par la direction technique nationale à l'ITTF challenge plus Portugal Open prévu du 12 au 16 février 2020.

Le 13 janvier 2020, le président de la commission sportive fédérale informe les deux associations des modalités de modifications de date : report au 25 février 2020 sauf si les deux associations se mettent d'accord sur une autre date antérieure au 25 février 2020 (date limite de réponse : 10 février 2020).

Le 14 janvier 2020, l'association Villeneuve PPC fait part des difficultés de discussion avec l'association Pontoise-Cergy AS et de son impossibilité de présenter 3 joueurs le 25 février 2020 en raison des obligations nationales de ses joueurs étrangers.

Le 28 janvier 2020, l'association Pontoise-Cergy AS informe l'association Villeneuve PPC qu'aucun accord n'a pu être trouvé et que, conformément au courrier de la commission sportive fédérale, la rencontre se jouera le 25 février 2020.

Le 3 février 2020, la commission sportive fédérale, suite aux différents échanges entre les deux associations maintient sa décision communiquée aux deux associations le 13 janvier 2020.

Le 7 février 2020, l'association Villeneuve PPC fait appel de la décision auprès du jury d'appel fédéral.

Les parties concernées ont été avisées pour assister ou se faire représenter à la présente réunion conformément à l'article 602, titre II, du règlement intérieur.

- vu l'ensemble des pièces du dossier ;
- après le rappel des faits ;
- après avoir entendu Monsieur Julien AZNAR, membre du Comité directeur de l'association Villeneuve PPC ;
- après examen du calendrier 2019-2020 hors de la présence de Monsieur Julien AZNAR ;
- après débat et échange entre les membres du jury d'appel.

Après délibéré et en toute indépendance, le jury d'appel, considérant que :

- la date fixée par la commission sportive fédérale, tout en étant conforme à la réglementation, ne laissait que peu de possibilité de choix d'une date antérieure ;
- le souci d'équité entre les différentes équipes demande que chaque association puisse présenter 3 des 4 joueurs figurant sur les listes déposées.

Par ces motifs, le jury d'appel décide à l'unanimité :

- de fixer la date de report de la rencontre au 16 avril 2020 ;
- de permettre aux 2 associations de se mettre d'accord sur une date antérieure au 16 avril 2020 (date limite de réponse au 1<sup>er</sup> avril 2020) ;
- de restituer le droit financier d'appel.

La présente décision du jury d'appel est susceptible d'appel auprès du Comité National Olympique et Sportif Français dans un délai de 15 jours à compter de sa date de notification.

  
**Patrick LUSTREMAN**  
Président du jury d'appel

  
**Jean MONTAGUT**  
Secrétaire de séance

